

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 05 novembre 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.

- Le ratio est conforme lors de la visite.
- La halte scolaire rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction des lieux d'exploitation et les dossiers d'incidents.
- Lors de ma visite les activités suivantes ont été observées: jeux libres et une activité dirigée. L'éducatrice discute avec les enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 novembre 2021

Date

original signé par
Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 novembre 2021

Date